B 8829 83 B686

30 AOUT 2017

ABO PRESS
Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros
Siège social : 19 Rue de l'Industrie, 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
328 630 702 RCS STRASBOURG

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

L'an deux mille dix sept, et le 30 juin, au siège social.

La Société Gutenberg Gesellschaft GmbH Verlag, Buch und Zeitschriften Grossvertrieb, société de droit allemand ayant son siège social à Neckarslum (D-72172) Binswangerstrasse 142-144,

Représentée par Madame Petra Appels, Gérante.

Propriétaire de la totalité des 25.000 actions composant le capital social de la Société ABO PRESS,

I - A pris les décisions suivantes :

- Affectation du résultat de l'exercice,

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 346.907 euros de la manière suivante :

Origine
Résultat de l'exercice -346.907 euros

Affectation
Report à nouveau -346.907 euros
(qui se trouve ainsi porté de - 239.440 € à -586.347 €)

Total **-346.907 euros** **-346.907 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que la société n'a pas versé de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Certifié conforme

Le Président

M . Sandro FIORILLI

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 19 RUE DE L'INDUSTRIE 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 2 8 6 3 0 7 0 2 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	388 639	AG 193 424	195 216	96 050
	Fonds commercial (1)	AH	69 776	AI	69 776	69 776
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	619 623	AS 592 583	27 040	33 825
	Autres immobilisations corporelles	AT	474 150	AU 345 089	129 061	201 115
	Immobilisations en cours	AV		AW		127 240
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	589 031	CV	589 031	589 058
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	30 202	BG	30 202	30 202
	Autres immobilisations financières *	BH	1 680	BI	1 680	680
	TOTAL (II)	BJ	**2 173 100**	BK **1 131 095**	**1 042 005**	**1 147 946**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	45 080	BM	45 080	39 308
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	19 420	BU	19 420	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		125
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	715 618	BY 48 444	667 174	473 364
	Autres créances (3)	BZ	182 693	CA	182 693	186 113
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		516 630
	Disponibilités	CF	118 819	CG	118 819	115 426
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	96 204	CI	96 204	100 573
	TOTAL (III)	CJ	**1 177 833**	CK **48 444**	**1 129 389**	**1 431 541**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**3 350 933**	1A **1 179 539**	**2 171 394**	**2 579 487**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 380 000)	DA	380 000	380 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	38 000	38 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	427 750	427 750
	Report à nouveau	DH	(239 440)	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(346 907)**	**(239 440)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	29 158	39 780
	TOTAL (I)	DL	**288 561**	**646 090**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	28 736	27 291
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**28 736**	**27 291**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	86 643	195 397
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 028 030	882 431
	Dettes fiscales et sociales	DY	563 019	608 183
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	140 604	159 028
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	35 800	61 066
	TOTAL (IV)	EC	**1 854 096**	**1 906 106**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 171 394**	**2 579 487**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 834 743	1 820 408
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	946	996

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	345 198	FB	592	FC	345 790		304 348
	Production vendue biens*	FD	5 768 084	FE		FF	5 768 084		6 404 743
	Production vendue services *	FG	2 871 003	FH	71 156	FI	2 942 159		2 613 704
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**8 984 285**	FK	**71 748**	FL	**9 056 033**		**9 322 795**
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			4 628
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	76 670		59 586
	Autres produits (1) (11)					FQ	26		1 321
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**9 132 729**		**9 388 331**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 771 851		2 943 987
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(3 282)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	135 247		138 042
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(24 812)		(15 663)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 002 396		3 080 606
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	118 812		119 035
	Salaires et traitements *					FY	2 618 986		2 424 465
	Charges sociales (10)					FZ	976 692		923 172
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	161 341		91 919
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	18 000		18 064
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	15 000		27 291
	Autres charges (12)					GE	20 791		7 150
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**9 811 023**		**9 758 068**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(678 294)**		**(369 737)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	310 000		110 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			75
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 524		6 630
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	**322 525**		**116 705**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 850		1 867
	Différences négatives de change					GS	43		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	**1 893**		**1 867**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**320 631**		**114 838**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(357 662)**		**(254 899)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	22 500	39 208
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	12 413	3 614
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**34 913**	**42 823**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	22 321	37 240
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 792	16 576
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**24 158**	**53 816**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**10 755**	**(10 994)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(26 453)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**9 490 167**	**9 547 858**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**9 837 074**	**9 787 298**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(346 907)**	**(239 440)**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	310 000	110 000
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	63 115	59 586
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	19 738	7 004
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	24 158	34 913

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2016

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
?RODUIT CESSION IMMOB CORPORELLE		22 500
?EPRISE AMORT DEROGATOIRES		12 413
?ENALITES AMENDES	45	
VNC IMMOB CORPORELLE	22 321	
?OTATION AMORT DEROGATOIRES	1 792	
Totalisation	**24 158**	**34 913**

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

CADRE.A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	284 104	KE		KF	184 441
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	617 123	KT		KU	2 500
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	74 420	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	268 891	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	168 755	LC		LD	17 047
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	127 240	LI		LJ	36 365
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	1 256 429	LO		LP	55 912
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations		8U	589 058	8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	30 882	1U		1V	1 000
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	619 940	LR		LS	1 000
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	2 160 473	ØH		ØJ	241 353

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	10 130	LW	458 415	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	619 623	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	1 167	MN	73 253	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	46 100	MQ	222 791	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	7 697	MT	178 105	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	163 605	NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	218 569	NH	1 093 772	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	27	ØY	589 031	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	31 882	2G	
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ	27	NK	620 913	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	228 726	ØL	2 173 100	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** Néant [X]*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2017

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	PE	**118 278**	PF	**85 276**	PG	**10 130**	PH	**193 424**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	583 298	QA	9 285	QB		QC	592 583
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	55 156	QE	5 944	QF	1 167	QG	59 933
	Matériel de transport	QH	153 607	QI	38 421	QJ	23 778	QK	168 249
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	102 189	QM	22 415	QN	7 697	QO	116 906
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	**894 249**	QV	**76 065**	QW	**32 643**	QX	**937 671**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	**1 012 527**	ØP	**161 341**	ØQ	**42 773**	ØR	**1 131 095**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7	**10 427**	P8		P9		Q1	**(10 427)**
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4	147	T5		T6		T7		T8		T9	147
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5	636	U6		U7	(636)
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	1 645	V8		V9		W1	1 350	W2		W3	295
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3	**1 792**	X4		X5		X6	**1 986**	X7		X8	**(194)**
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ	**1 792**	NR		NS	**10 427**	NT	**1 986**	NU		NV	**(10 621)**
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		**1 792**	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		**12 413**	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		**(10 621)**				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	39 780	TM	1 792	TN	12 413	TO	29 158
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	**39 780**	TS	**1 792**	TT	**12 413**	TU	**29 158**
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	27 291	4B	15 000	4C	13 555	4D	28 736
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	**27 291**	TV	**15 000**	TW	**13 555**	TX	**28 736**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	30 444	6U	18 000	6V		6W	48 444
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	**30 444**	TY	**18 000**	TZ		UA	**48 444**
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**97 515**	UB	**34 792**	UC	**25 968**	UD	**106 339**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	33 000	UF	13 555		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	1 792	UK	12 413		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	30 202	UR		US	30 202
	Autres immobilisations financières	UT	1 680	UV		UW	1 680
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	61 030		61 030		
	Autres créances clients	UX	654 588		654 588		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	127 426		127 426		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	40 384		40 384		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 883		14 883		
Charges constatées d'avance		VS	96 204		96 204		
TOTAUX		VT	**1 026 396**	VU	**994 514**	VV	**31 882**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	946	946		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	85 698	66 344	19 354	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 028 030	1 028 030		
Personnel et comptes rattachés		8C	201 317	201 317		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	312 203	312 203		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 447	49 447		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	52	52		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	140 604	140 604		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	35 800	35 800		
TOTAUX		VY	**1 854 096**	VZ **1 834 743**	**19 354**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	108 704			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐* — Exercice N, clos le : **31122016**

I. REINTEGRATIONS

				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	•
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible *			à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	7 115
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	7 115			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	45
	Amendes et pénalités	WJ	45	Charges financières (art.212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	103 310	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	103 310
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFEREES	Moins-values nettes a long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	**110 470**

II . DEDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	**346 907**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	310 000
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	4 932	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	105 905
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**762 812**

III . RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	**652 342**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RESULTAT FISCAL **BENEFICE** (ligne XN) ou **DEFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	0 XO	**652 342**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2016

Libellé	Montant
AMO-Déduction exceptionnelle investissement	4 932
Credit d impot competitiv	100 973
Totalisation	**105 905**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise SARL ABO PRESS — Néant ☐*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	265 629
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	265 629
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	652 342
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	917 972

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	245 923

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS **art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports** (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(239 440)		Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Report à nouveau	ZG	(239 440)
	TOTAL I	ØF	**(239 440)**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**(239 440)**

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	167 330	85 371
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	XQ	175 579	202 897
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	191 199	305 538
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	ST	2 468 288	2 486 801
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**3 002 396**	**3 080 606**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	44 843	47 183
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	9Z	73 969	71 852
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**118 812**	**119 035**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	792 005	766 689
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	345 082	350 664
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *		ØB	2 478 961	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 ; handicapés) : 3		YP	66	66
	- Effectif affecté à l'activité artisanale		RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH

REGIME DE GROUPE *							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations * 1	LOGO	800		800		
2	LOGICIELS	9 330		9 330		
3	AAI DIVERS	1 167		1 167		
4	MATERIEL TRANSPO	46 100		23 778		22 321
5	MATERIEL BUREAU	4 533		4 533		
6	MOBILIER	3 165		3 165		
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	15% ou 16%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4	22 500	179	179				
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algebrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)		179				
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algebrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)		
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant [X]*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	⑥	col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant [X]*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : **SARL ABO PRESS** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012016** et clos le : **31122016** — Durée en nombre de mois : **12**

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	345 790
Production vendue - Biens	OB	5 768 084
Production vendue - Services	OC	2 942 159
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	26
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	19 702
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	**9 075 761**

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	2 771 851
Variation de stocks (marchandises)	OO	(3 282)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	135 247
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	(24 812)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 827 575
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	20 791
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	**5 727 371**

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	OG	**3 348 390**

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	3 348 390

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		9 075 735
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2059-F 2017

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 32863070200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABO PRESS**

ADRESSE (voie) **19 RUE DE L'INDUSTRIE**

CODE POSTAL **67400** VILLE **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	7 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination **GUTENBERG VERLAG**

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **7 000**

Adresse : N° **142** Voie **BINSWANGERSTRASSE**

Code postal **72172** Commune **NECKARSULM** Pays **ALLEMAGNE**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2017

1/0 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 32863070200012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL ABO PRESS**

ADRESSE (voie) **19 RUE DE L'INDUSTRIE**

CODE POSTAL **67400** VILLE **ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | **1**

Forme juridique **SCI** Dénomination **SCI 19 RUE DE L INDUSTRIE**

N° SIREN (si société établie en France) **328732375** % de détention **100,00**

Adresse : N° **19** Voie **RUE DE L INDUSTRIE**

Code postal **67400** Commune **ILLKIRCH** Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Malgré les déficits enregistrés et le déclin du marché, la continuité d'exploitation n'est pas compromise, car la direction va mettre en place une nouvelle stratégie et développer de nouveaux marchés.

Pour ne pas alourdir la lecture, seuls sont repris dans cette annexe les faits ayant un caractère significatif et ne figurant pas dans les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.

FAITS CARACTERISTIQUES

Fusion par voie d'absorption des sociétés DISTRI PRESS et GESTI PRESS suite à la décision de l'associé unique, avec effet au 1er août 2009.

Augmentation de capital de 380.000 à 752.400 Euros suite à la création de 24.500 parts sociales d'une valeur nominale de 15,20 Euros.

Réduction de capital de 752.400 à 372.400 Euros pour annuler les 25.000 parts sociales de la société ABO PRESS détenues par ABO PRESS elle-même suite à la fusion.

Augmentation de capital de 372.400 à 380.000 Euros par incorporation d'une somme de 7.600 Euros prélevée sur la prime de fusion, et création de 500 parts sociales d'une valeur nominale de 15,20 Euros.

Prime de fusion d'un montant de 516 068 Euros.

Transformation de la forme juridique de la SNC ABO PRESS en EURL avec effet au 1er août 2009.

Changement du régime fiscal avec effet au 1er août 2009, en passant à l'impôt sur les sociétés.

La prime de fusion a entièrement été imputée sur le report à nouveau débiteur suite à la décision de l'Associé Unique du 24 juin 2010.

La réserve légale a pu être dotée pour la 1ère fois en 2010.

Transformation en SAS avec Conseil de Surveillance à compter du 04/10/2013.

NOTES SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

Notre société a mis en œuvre les nouvelles normes, applicables en matière d'actifs et de dépréciations d'actifs, depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations incorporelles/ Fonds de commerce :

Fonds Commercial :

Au bilan figure un fonds commercial pour une valeur de 69.775,91 €.
Il s'agit de la diffusion postale et du portefeuille AEPP, acquis en 1983 et 1987.
Aucun amortissement n'a été pratiqué.
Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié, qui aurait pu nécessiter la constatation d'une provision de dépréciation complémentaire.

Autres immobilisations incorporelles :

Des propriétés industrielles ont été immobilisées en 2009.
Elles sont amorties sur 3 ans en mode linéaire.
Des logiciels informatiques ont été acquis au courant de l'exercice 2016. Ils sont amortis sur 3 ans selon le mode d'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles :

Il a été tenu compte des règles, spécifiées par les nouveaux règlements comptables, en matière de détermination des sommes à activer, pour les immobilisations acquises à compter du 1er Janvier 2005.

En raison de la nature des immobilisations corporelles, portées à l'actif du bilan, aucun composant n'a été isolé.

Compte tenu des seuils applicables aux nouvelles règles comptables d'amortissement, notre entreprise est autorisée à retenir pour les immobilisations non décomposables la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a amorti le cas échéant les immobilisations corporelles selon les règles en usage dans la profession, en utilisant la méthode des amortissements dégressifs, lorsque la nature des biens acquis le permet.

L'importance des amortissements dégressifs, le cas échéant, par rapport aux amortissements linéaires découle de la lecture de l'état des amortissements.

De même, si des amortissements dérogatoires ont été pratiqués, ils figurent sur l'état des amortissements. Leur importance figure le cas échéant sur le tableau des provisions.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Inst. techn.mat.et outillages : 1 à 10 ans
- Aai divers : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans

Après analyse par les responsables de la société, il a été considéré que les valeurs résiduelles futures des immobilisations étaient nulles (cf nouvelles normes sur les dépréciations des immobilisations).
Il n'a donc pas été tenu compte de valeurs résiduelles dans les plans d'amortissements.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté par ailleurs, aucune dépréciation n'a été constatée sur les immobilisations corporelles, au 31/12/2016.

Immobilisations financières :

La société détient la totalité des parts sociales de la SCI 19 RUE DE L'INDUSTRIE.
Ces titres sont valorisés à hauteur de 588.758,10 Euros dans les comptes de la société ABO PRESS.

Stocks :

Les stocks sont estimés à leur dernier coût d'achat.
Une provision pour dépréciation de stock est constituée, dans le cas où la valeur réelle ou marchande du stock est inférieure au coût d'achat.

Les mouvements des éléments suivants sont déjà repris dans les comptes annuels :

- *Etat des immobilisations*
- *Etat des amortissements*
- *Etat des provisions*
- *Etat de l'échéance des créances et dettes*

CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de 380.000,00 € est composé de 25.000 parts sociales de 15,20 Euros.

EFFECTIF MOYEN

Employés	:	39
Vrp	:	16
Cadres	:	11

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagement en matière de pensions et de retraite :

L'engagement en matière de prime de départ à la retraite, calculé théoriquement en fonction de la convention collective s'élève à 128.519 € au 31/12/2016.

Souscription d'un fonds d'assurance auprès du CIC assurances. Les fonds versés à cet organisme représentent un capital de 86.853 € au 31/12/2016.

ENGAGEMENTS RECUS

Néant

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société possède des titres de filiales ou de participations.

Les éléments financiers sont les suivants :

Société : **SCI 19 RUE DE L'INDUSTRIE** Pourcentage de détention : **100 %**

Capitaux propres :	**176.661 €**
dont	
Résultat du dernier exercice clos :	**103.310 €**
Valeur brute des titres détenus :	**588.758 €**
Valeur nette des titres détenus :	**588.758 €**

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'information concernant le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant en compte de résultat est la suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2016 : 6700 Euros HT

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	Résultat avant impôt	**Impôt dû**	**Résultat net**
Courant	- 357.662	0	- 357.662
Exceptionnel	10.755		10.755
Participation des salariés	0		0
Impôt sur les sociétés	0		0
			- **346.907**

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi constaté au titre de l'année 2016 pour un montant de 100.973 €.

Le CICE 2015 a permis de participer au financement des investissements de l'entreprise et d'améliorer le fonds de roulement.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L EXERCICE

La société a opté pour le report en arrière de son déficit 2015 à hauteur de 79.360 €.
La créance sur l'Etat à ce titre s'élève à 26.453,00 €.

La société a bénéficié de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement productif à hauteur de 4 932 € en 2016.

GREFFE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

ABO PRESS
S.A.S AU CAPITAL DE 380 000 €
19, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

328 630 702 RCS STRASBOURG
SIRET : 328 630 702 000 12

PRESENTE PAR

Jean-Luc FRITZ

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar
Inscrit la Cour d'Appel de Colmar
Associé de la Sàrl VOLPILLIERE-FRITZ AUDIT
14, rue des Rustauds
67700 MONSWILLER

ABO PRESS
SAS au capital de 380 000 €
19, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

328 630 702 RCS STRASBOURG

SIRET N° 328 630 702 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'associé,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2016, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABO PRESS, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de mes appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.



Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation exposée au paragraphe introductif de l'annexe. Cette note indique la mise en place d'une nouvelle stratégie et le développement de nouveaux marchés ce qui permettrait que la continuité d'exploitation de la SAS ABO PRESS ne soit pas compromise.

II - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- L'examen des estimations comptables significatives,
- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables,
- La présentation d'ensemble des comptes,

n'appellent pas de ma part de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

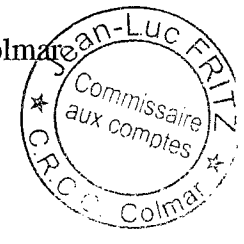
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Monswiller,

Le 12 juin 2017

Jean-Luc FRITZ

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Colmar
Inscrit la Cour d'Appel de Colmar



Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2016 Brut	Amortis. Provisions	Net	31/12/2015 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets droits similaires	388 639	193 424	195 216	96 050
Fonds commercial (1)	69 776		69 776	69 776
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.	619 623	592 583	27 040	33 825
Autres immobilisations corporelles	474 150	345 089	129 061	201 115
Immobilisations en cours				127 240
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	589 031		589 031	589 058
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	30 202		30 202	30 202
Autres immobilisations financières	1 680		1 680	680
TOTAL (II)	**2 173 100**	**1 131 095**	**1 042 005**	**1 147 946**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	45 080		45 080	39 308
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	19 420		19 420	
Avances et Acomptes versés sur commandes				125
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés	715 618	48 444	667 174	473 364
Autres créances	182 693		182 693	186 113
Capital souscrit appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				516 630
Disponibilités	118 819		118 819	115 426
Charges constatées d'avance	96 204		96 204	100 573
TOTAL (III)	**1 177 833**	**48 444**	**1 129 389**	**1 431 541**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF	**3 350 933**	**1 179 539**	**2 171 394**	**2 579 487**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Jean-Luc PRITZ Commissaire aux comptes C.R.C. Colmar

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	380 000	380 000
Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
Ecarts de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale	38 000	38 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	427 750	427 750
Report à nouveau	(239 440)	
Résultat de l'exercice	**(346 907)**	**(239 440)**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	29 158	39 780
Total des capitaux propres	**288 561**	**646 090**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres		
Provisions pour risques	28 736	27 291
Provisions pour charges		
Total des provisions	**28 736**	**27 291**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	86 643	195 397
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 028 030	882 431
Dettes fiscales et sociales	563 019	608 183
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	140 604	159 028
Produits constatés d'avance (1)	35 800	61 066
Total des dettes	**1 854 096**	**1 906 106**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	**2 171 394**	**2 579 487**
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(346 907,45)	(239 439,67)
Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 834 743	1 820 408
Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	946	996

Jean-Luc RITZ Comptable aux comptes C.R.C.C. Colmar

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

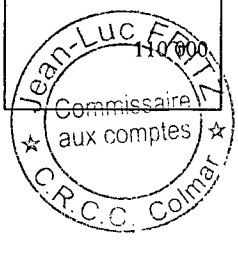
	France	Exportation	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
Ventes de marchandises	345 198	592	345 790	304 348
Production vendue (Biens)	5 768 084		5 768 084	6 404 743
Production vendue (Services et Travaux)	2 871 003	71 156	2 942 159	2 613 704
Montant net du chiffre d'affaires	**8 984 285**	**71 748**	9 056 033	**9 322 795**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				4 628
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			76 670	59 586
Autres produits			26	1 321
Total des produits d'exploitation (1)			**9 132 729**	**9 388 331**
Achats de marchandises			2 771 851	2 943 987
Variation de stock			(3 282)	
Achats de matières et autres approvisionnements			135 247	138 042
Variation de stock			(24 812)	(15 663)
Autres achats et charges externes			3 002 396	3 080 606
Impôts, taxes et versements assimilés			118 812	119 035
Salaires et traitements			2 618 986	2 424 465
Charges sociales du personnel			976 692	923 172
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			161 341	91 919
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant			18 000	18 064
Dotations aux provisions			15 000	27 291
Autres charges			20 791	7 150
Total des charges d'exploitation (2)			**9 811 023**	**9 758 068**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(678 294)**	**(369 737)**

Jean-Luc FRITZ Commissaire aux comptes C.R.C.C Colmar

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros	31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(678 294)**	**(369 737)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
De participations (3)	310 000	110 000
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		75
Autres intérêts et produits assimilés (3)	12 524	6 630
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**322 525**	**116 705**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 850	1 867
Différences négatives de change	43	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	**1 893**	**1 867**
RESULTAT FINANCIER	**320 631**	**114 838**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(357 662)**	**(254 899)**
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22 500	39 208
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	12 413	3 614
Total des produits exceptionnels	**34 913**	**42 823**
Sur opérations de gestion	45	
Sur opérations en capital	22 321	37 240
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 792	16 576
Total des charges exceptionnelles	**24 158**	**53 816**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10 755**	**(10 994)**
PARTICIPATION DES SALARIES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		(26 453)
TOTAL DES PRODUITS	**9 490 167**	**9 547 858**
TOTAL DES CHARGES	**9 837 074**	**9 787 298**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**(346 907)**	**(239 440)**

ont produits afférents à des exercices antérieurs		
ont charges afférentes à des exercices antérieures		
ont produits concernant les entreprises liées	310 000	110 000
ont intérêts concernant les entreprises liées		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Malgré les déficits enregistrés et le déclin du marché, la continuité d'exploitation n'est pas compromise, car la direction va mettre en place une nouvelle stratégie et développer de nouveaux marchés.

Pour ne pas alourdir la lecture, seuls sont repris dans cette annexe les faits ayant un caractère significatif et ne figurant pas dans les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.

FAITS CARACTERISTIQUES

Fusion par voie d'absorption des sociétés DISTRI PRESS et GESTI PRESS suite à la décision de l'associé unique, avec effet au 1er août 2009.

Augmentation de capital de 380.000 à 752.400 Euros suite à la création de 24.500 parts sociales d'une valeur nominale de 15,20 Euros.

Réduction de capital de 752.400 à 372.400 Euros pour annuler les 25.000 parts sociales de la société ABO PRESS détenues par ABO PRESS elle-même suite à la fusion.

Augmentation de capital de 372.400 à 380.000 Euros par incorporation d'une somme de 7.600 Euros prélevée sur la prime de fusion, et création de 500 parts sociales d'une valeur nominale de 15,20 Euros.

Prime de fusion d'un montant de 516 068 Euros.

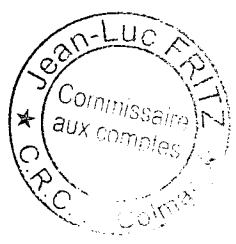
Transformation de la forme juridique de la SNC ABO PRESS en EURL avec effet au 1er août 2009.

Changement du régime fiscal avec effet au 1er août 2009, en passant à l'impôt sur les sociétés.

La prime de fusion a entièrement été imputée sur le report à nouveau débiteur suite à la décision de l'Associé Unique du 24 juin 2010.

La réserve légale a pu être dotée pour la 1ère fois en 2010.

Transformation en SAS avec Conseil de Surveillance à compter du 04/10/2013.



NOTES SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

Notre société a mis en œuvre les nouvelles normes, applicables en matière d'actifs et de dépréciations d'actifs, depuis le 1er janvier 2005.

Immobilisations incorporelles/ Fonds de commerce :

Fonds Commercial :

Au bilan figure un fonds commercial pour une valeur de 69.775,91 €.
Il s'agit de la diffusion postale et du portefeuille AEPP, acquis en 1983 et 1987.
Aucun amortissement n'a été pratiqué.
Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié, qui aurait pu nécessiter la constatation d'une provision de dépréciation complémentaire.

Autres immobilisations incorporelles :

Des propriétés industrielles ont été immobilisées en 2009.
Elles sont amorties sur 3 ans en mode linéaire.
Des logiciels informatiques ont été acquis au courant de l'exercice 2016. Ils sont amortis sur 3 ans selon le mode d'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles :

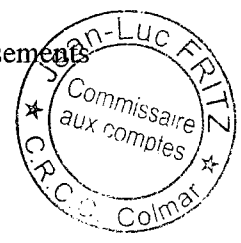
Il a été tenu compte des règles, spécifiées par les nouveaux règlements comptables, en matière de détermination des sommes à activer, pour les immobilisations acquises à compter du 1er Janvier 2005.

En raison de la nature des immobilisations corporelles, portées à l'actif du bilan, aucun composant n'a été isolé.

Compte tenu des seuils applicables aux nouvelles règles comptables d'amortissement, notre entreprise est autorisée à retenir pour les immobilisations non décomposables la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a amorti le cas échéant les immobilisations corporelles selon les règles en usage dans la profession, en utilisant la méthode des amortissements dégressifs, lorsque la nature des biens acquis le permet.

L'importance des amortissements dégressifs, le cas échéant, par rapport aux amortissements linéaires découle de la lecture de l'état des amortissements.



De même, si des amortissements dérogatoires ont été pratiqués, ils figurent sur l'état des amortissements. Leur importance figure le cas échéant sur le tableau des provisions.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Inst. techn.mat.et outillages : 1 à 10 ans
- Aai divers : 1 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier : 1 à 10 ans

Après analyse par les responsables de la société, il a été considéré que les valeurs résiduelles futures des immobilisations étaient nulles (cf nouvelles normes sur les dépréciations des immobilisations).
Il n'a donc pas été tenu compte de valeurs résiduelles dans les plans d'amortissements.

Aucun indice de perte de valeur n'ayant été détecté par ailleurs, aucune dépréciation n'a été constatée sur les immobilisations corporelles, au 31/12/2016.

Immobilisations financières :

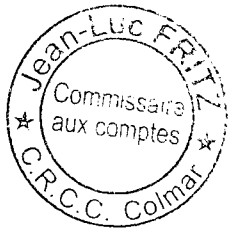
La société détient la totalité des parts sociales de la SCI 19 RUE DE L'INDUSTRIE.
Ces titres sont valorisés à hauteur de 588.758,10 Euros dans les comptes de la société ABO PRESS.

Stocks :

Les stocks sont estimés à leur dernier coût d'achat.
Une provision pour dépréciation de stock est constituée, dans le cas où la valeur réelle ou marchande du stock est inférieure au coût d'achat.

Les mouvements des éléments suivants sont déjà repris dans les comptes annuels :

- *Etat des immobilisations*
- *Etat des amortissements*
- *Etat des provisions*
- *Etat de l'échéance des créances et dettes*



CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'un montant de 380.000,00 € est composé de 25.000 parts sociales de 15,20 Euros.

EFFECTIF MOYEN

Employés	:	39
Vrp	:	16
Cadres	:	11

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagement en matière de pensions et de retraite :

L'engagement en matière de prime de départ à la retraite, calculé théoriquement en fonction de la convention collective s'élève à 128.519 € au 31/12/2016.

Souscription d'un fonds d'assurance auprès du CIC assurances. Les fonds versés à cet organisme représentent un capital de 86.853 € au 31/12/2016.

ENGAGEMENTS RECUS

Néant

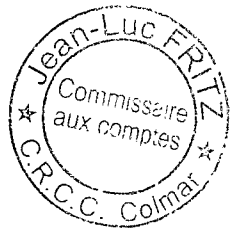
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société possède des titres de filiales ou de participations.

Les éléments financiers sont les suivants :

Société : **SCI 19 RUE DE L'INDUSTRIE** Pourcentage de détention : **100 %**

Capitaux propres :	**176.661 €**
dont	
Résultat du dernier exercice clos :	**103.310 €**
Valeur brute des titres détenus :	**588.758 €**
Valeur nette des titres détenus :	**588.758 €**



HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'information concernant le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant en compte de résultat est la suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2016 : 6700 Euros HT

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	- 357.662	0	- 357.662
Exceptionnel	10.755		10.755
Participation des salariés	0		0
Impôt sur les sociétés	0		0
			- **346.907**

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi constaté au titre de l'année 2016 pour un montant de 100.973 €.

Le CICE 2015 a permis de participer au financement des investissements de l'entreprise et d'améliorer le fonds de roulement.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L EXERCICE

La société a opté pour le report en arrière de son déficit 2015 à hauteur de 79.360 €.
La créance sur l'Etat à ce titre s'élève à 26.453,00 €.

La société a bénéficié de la déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement productif à hauteur de 4 932 € en 2016.

Jean-Luc FRITZ
Commissaire aux comptes
C.R.C.C. Colmar